

Nominations aux comités relevant du Conseil des gouverneurs



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Préparé par le Secrétariat général

Janvier 2018

COMITÉ D'APPEL POUR CAUSE DISCIPLINAIRE SECONDAIRE

NATURE : Le Comité d'appel pour cause disciplinaire secondaire est un comité permanent qui relève du Comité exécutif. Les décisions du Comité sont sans appel. Cf. Article 96 *Statuts et règlements*.

MANDAT : Plus concrètement, le Comité entend en appel et tranche tout grief déposé par un étudiant ou une étudiante qui, en raison d'une infraction à un règlement disciplinaire faisant partie des règlements généraux de l'Université, à un arrêté municipal ou à une loi provinciale ou fédérale, encourt une peine autre que la suspension, la non-réadmission ou l'expulsion.

REMARQUES : Tout membre du Comité se trouvant en conflit d'intérêts, pour quelque raison que ce soit, doit se désister.

NOMBRES : 5 membres

QUORUM : 4 membres, dont un professeur ou une professeure et un étudiant ou une étudiante.

DURÉE DU MANDAT : Indéterminée; le mandat des membres nommées prend fin dès qu'il y a perte de qualité.

<u>COMPOSITION</u>	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
Boudreau, Annie Hélène	Professeur membre du CGV, élue par le CEX	Indéterminée
Guerrette, Roxann	Étudiant membre du CGV, élu par le CEX	indéterminée
Ngollo-Ngollo, Victor Urbain	Étudiant membre du CGV, élu par le CEX	Indéterminée
Rioux-Walker, Josée	Membre du CGV, élu par le CEX	Indéterminée
Robichaud, Edgar, président	Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (ou son délégué ou sa déléguée) qui assume d'office la présidence, mais sans y avoir de voix délibérative	D'office